



Passage en garde classique après 1 an de divorce

Par nicolas27

Bonjour

Après être divorcé depuis bientôt 1 an, où nous avons mis en place une garde alternée, mon ex va demander la garde totale des enfants.

Pouvez vous me dire quelles sont les démarches et si elle peut ? Car ils n'ont pas l'air d'être tout a fait d'accord les enfants...

merci d'avance pour vos réponses

Par StephaneB

Bonjour

La garde n'existe plus. Vous parlez de la résidence des enfants, car vous avez tous les deux l'autorité parentale.

Pour modifier la résidence des enfants, il faut faire la demande au JAF (juge aux affaires familiales) et avoir d'excellentes raisons.

Sauf si les enfants sont en âge de pouvoir apporter un avis (11-15 ans suivant les JAF), ils ne sont pas entendus.

Aussi, savez vous pourquoi elle veut modifier la résidence des enfants ?

Par Isadore

Bonjour,

Rien ne lui interdit de présenter cette demande, mais il va lui falloir expliquer en quoi les enfants auront intérêt à moins voir leur père, ou alors en quoi la résidence alternée deviendrait impossible.

Par nicolas27

Je pense qu'elle va demander la garde classique a son domicile. Oui je sais pourquoi. Depuis la séparation elle n'arrête pas de me dire qu'elle a perdu l'autorité sur les enfants et me rejette la faute, Ce qui est totalement faux. Et aussi que je limite aux maximum la communication avec elle, mais c'est parce qu'elle cherche tjs encore a me dire comment faire.... . Enfin bref je vais pas trop rentrer dans les détails mes c'est son motif principal.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ces arguments sont assez faibles, mais vous en saurez plus quand vous serez convoqué.

En cas de désaccord entre les parents, le JAF ne conservera sans doute pas la résidence alternée.

Prenez un avocat pour présenter correctement votre position.

Par kang74

Bonjour

Suivant l'age des enfants , ils peuvent donner leur avis .

Je vous conseille de présenter le dossier à un avocat pour faire entendre vos arguments et respecter votre position .

Suivant les arguments de la partie adverse, l'avocat pourra aussi vous conseiller de demander aussi la résidence habituelle des enfants ... ou pas .

Parce que bon, si son argument c'est qu'elle n'arrive plus à gérer les enfants (l'age serait intéressant), ce n'est pas forcément bon signe pour eux de vivre même la moitié du temps chez elle ... non ?